L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
BUREAUX, 73 RUE DE CHARTRES.
NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI MATIN, [illegible]

FEUILLETON.

MARCOF LE MALOUIN

PAR

ERNEST CAPENDU.

TROISIÈME PARTIE.

NANTES EN 1793.

XXVIII

LE DÉLÉGUÉ DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

— Suite —

Maître Nicoud le prit tout au moins pour un ange libérateur, et se précipita à ses pieds laissant une partie de ses vêtements entre les mains de ceux qui le retenaient.

Les sans-culottes interrogés expliquèrent, rapidement au citoyen délégué les raisons qu'ils avaient pour pendre l'aubergiste.

En entendant raconter les événements de la nuit, Diégo pâlit horriblement.

Il comprenait qu'un seul homme, à sa connaissance, avait assez d'audace pour tenter un tel coup, et assez de force et de courage pour l'exécuter.

Il ne douta pas un seul instant que le royaliste dont on lui parlait ne fût Marcof.

Marcof à Nantes!

Il y avait bien là en effet de quoi faire pâlir l'ancien bandit calabrais.

Aussi demeura-t-il tout d'abord pétrifié et anéanti.

Mais sa conception si vive lui démontra rapidement qu'il ne fallait pas se laisser entraîner par le découragement.

— Prévenons Carrier, dit-il; et pendez toujours cet homme; cela ne peut pas nuire quoiqu'il soit évident qu'il ne sache rien.

Ces mots n'étaient pas achevés que Nicoud, enlevé de terre, poussé, battu, déchiré, fut jeté au milieu de la rue, puis la lanterne tomba, la corde fut enroulée autour du cou du malheureux, et un hourra retentit dans la foule.

Le corps de l'aubergiste se balançait au-dessus de la tête des sans-culottes.

— Cela vous servira d'introduction près de Carrier, fit observer tranquillement Fougueray.

En effet, le bruit extérieur avait attiré l'attention du proconsul, et un aide-de-camp en sabots et en épaulettes de laine accourut pour en connaître la cause.

Tous les sans-culottes voulurent parler ensemble. Fougueray les interrompit et leur imposa silence.

— Je vais prévenir le citoyen représentant, dit-il. Tenez-vous prêts à recevoir ses ordres.

Comme l'intention qu'exprimait Fougueray satisfaisait les sans-culottes qui, de cette façon, n'allaient plus se trouver en face de la première colère du proconsul, personne n'éleva la voix pour émettre un autre avis.

Le citoyen délégué, c'est ainsi qu'on appelait l'Italien, gravit précipitamment le premier étage de l'escalier et entra dans le salon où nous avons déjà conduit nos lecteurs.

Il alla droit à Carrier qui causait devant la cheminée avec Angélique et Hermosa.

— J'ai à te parler, lui dit-il.

— D'affaires? demanda le proconsul.

— Oui.

— Au diable, alors! j'ai fermé boutique pour aujourd'hui. A demain matin.

— Nous pas!

— Je te répète que je ne t'écouterai pas.

— Si fait, tu m'écouteras!

Puis se penchant à l'oreille de Carrier, Fougueray ajouta:

— Les chouans ont pénétré dans Nantes cette nuit-même!

Carrier devint blanc comme un linceul.

Le misérable lâche frissonna de tous ses membres.

Son œil vitreux exprima une terreur invincible.

— Bien vrai? fit-il d'une voix suppliante, comme s'il eût espéré que Diégo allait se rétracter, après avoir essayé d'une plaisanterie.

— Certes, cela est vrai! répondit vivement Fougueray.

— Ils ont attaqué la ville?

— Non.

— Qu'ont-ils fait alors?

— Ils ont tué plus de vingt hommes de la compagnie Marat! Mais viens dans ton cabinet, je te dirai tout. Il est urgent de prendre des mesures vigoureuses pour rattraper les brigands, ou, s'ils sont hors de Nantes, les empêcher d'y rentrer. Viens, te dis-je; nous aviserons.

Carrier, quittant les deux femmes, se laissa entraîner par Diégo.

Une fois installés en tête-à-tête dans le cabinet du proconsul, cabinet que nos lecteurs connaissent, Fougueray raconta tout ce qu'il venait d'apprendre.

— Il est impossible qu'un homme ait fait cela! dit Carrier en entendant son interlocuteur lui faire part des exploits de Marcof.

— Malheureusement la chose est exacte.

— Impossible! te dis-je.

— Pourquoi?

— Il n'y a pas de créature au monde capable de tant de force et de hardiesse.

— Je te certifie pourtant qu'il existe un homme capable de tout cela, et cet homme, je le connais.

— Tu le connais?

— Oui... [illegible] qui a accompli ce que tu viens de me dire? C'est lui qui a tué seul près de vingt sans-culottes!

— Lui, aidé de deux autres.

— Quel est son nom?

— Marcof le Malouin.

— Marcof le Malouin? Marcof qui a attaqué le convoi des prisonniers venant de Saint Nazaire?

— Lui-même!

— Et les deux hommes qui l'accompagnaient?

— J'ignore qui ils sont.

— Que devons-nous faire pour nous emparer de ces brigands?

— Mettre toute la police sur pied; donner le signalement de Marcof; je vais l'écrire.

"Fouiller Nantes jusque dans les moindres cachettes de ses plus humbles demeures; faire donner l'ordre de veiller attentivement aux portes de la ville; arrêter tous ceux qui inspireraient le plus léger doute.

"En un mot, redoubler d'attention et de rigueur.

— C'est facile, répondit Carrier; je vais faire faire des arrestations sur une grande échelle: par exemple, il faudra nous hâter de vider les prisons, augmenter le nombre des baignades et des mitraillades, car du diable si je sais où fourrer un prisonnier. Les dépôts regorgent!

— Enfin, n'importe! on trouvera un moyen!

"Je vais faire arrêter, arrêter quand même, arrêter en masse, arrêter sans trêve, sans relâche, et on exécutera tous ces brigands! Dans le nombre, nous aurons bien la chance de nous débarrasser de quelques-uns de ceux qui conspirent contre la République!

Fougueray regardait Carrier avec une sorte de stupéfaction.

Tout scélérat qu'il fût, il avait peine à comprendre que la manie du meurtre pût être portée à un point aussi épouvantable.

Il contemplait avec stupeur cet homme qui parlait d'arrêter, de noyer, de mitrailler avec un calme, un sang-froid qui décelaient l'indifférence de son âme et le peu de trouble que ressentait sa conscience.

— Mais, fit observer l'Italien, as-tu le droit d'arrêter ainsi sans preuves, sans indices de culpabilité?

— Ce droit-là, je le prends, répondit le proconsul.

Puis, haussant les épaules et présentant à Fougueray une feuille imprimée placée sur le bureau, il ajouta en souriant:

— D'ailleurs, lis la loi contre les *suspects*, et tu verras qu'on peut arrêter tout le monde.

"Tiens, écoute ce décret.

Et il lut à haute voix, en soulignant pour ainsi dire chacune des phrases:

"Doivent dorénavant être considérés comme "*suspects*" et mis en état d'arrestation et d'incarcération:

"1o Ceux qui, dans les assemblées du peuple, arrêtent son énergie par des discours astucieux, des cris turbulents et des menaces.

"2o Ceux qui, plus prudents, parlent mystérieusement des malheurs de la République, s'apitoient sur le sort du peuple et sont toujours prêts à répandre de mauvaises nouvelles avec une douleur affectée.

"3o Ceux qui ont changé de conduite et de langage selon les événements, qui, muets sur les crimes des royalistes et des fédéralistes, déclament avec emphase contre les fautes légères des patriotes, et affectent, pour paraître républicains, une austérité, une sévérité étudiées, et qui cèdent aussitôt qu'il s'agit d'un modéré ou d'un aristocrate.

"4o Ceux qui plaignent les fermiers, les marchands, contre lesquels la loi est obligée de prendre des mesures.

"5o Ceux qui, avant toujours les mots de "liberté, république ou patrie" sur les lèvres, fréquentent les ci-devant nobles, les contre-révolutionnaires, les aristocrates, les feuillants, les modérés, et s'intéressent à leur sort.

"6o Ceux qui n'ont pris aucune part active dans tout ce qui intéresse la révolution, et qui, pour s'en disculper, font valoir le payement de leurs contributions, leurs dons patriotiques, leur service dans la garde nationale par remplacement ou autrement.

"7o Ceux qui ont reçu avec indifférence la constitution républicaine, et ont fait part de fausses craintes sur son établissement et sa durée.

"8o Ceux qui, n'ayant rien fait contre la liberté, n'ont aussi rien fait pour elle.

"9o Ceux qui ne fréquentent pas leur section et donnent pour excuse qu'ils ne savent pas parler, ou que leurs affaires les en empêchent.

"10o Ceux qui parlent avec mépris des autorités constituées, des signes de la loi, des sociétés populaires, des défenseurs de la liberté.

"11o Ceux qui ont signé des pétitions contre-révolutionnaires, ou fréquenté des clubs et sociétés anticiviques.

"12o Ceux qui sont reconnus pour avoir été de mauvaise foi, partisans de La Fayette et ceux qui ont marché au pas de charge au Champ-de-Mars."

— Eh bien! demanda Carrier après avoir achevé sa lecture et en rejetant la feuille imprimée sur le bureau.

— Eh bien! tu as raison!

— Dis-moi maintenant qui est, ou plutôt qui n'est pas "suspect" en France? Est-ce qu'avec cela on ne peut pas faire incarcérer tous les citoyens, depuis le premier jusqu'au dernier?

— J'ai le champ libre, et si la Convention me tracassait jamais, je saurais bien lui répondre.

— Donc, je vais donner mes ordres, ou mieux encore, tu les donneras toi-même.

— Tu me plais, citoyen.

— Tu as l'air d'un bon patriote, d'un bon compère. Puisque cet imbécile de Pinard s'est laissé enlever, veux-tu sa place?

— La place de Pinard?

— Oui.

— En quoi consistait-elle?

— Dans l'inspection des prisons d'abord.

— Après?

— Dans le commandement de la compagnie Marat.

— Et puis?

— Dans la rédaction des ordres et des décrets qu'il me donnait à signer.

— C'est tout?

— [illegible] que cela soit assez? Pinard avait toute ma confiance.

— Et tu la reporteras sur moi?

— Je te le promets.

— Alors, marché conclu, j'accepte. Donne-moi des [illegible]

— Tu veilleras à la sûreté de ma personne?

— A mon tour, je te le promets.

— [illegible]

Et Carrier, attirant à lui cinq ou six feuilles de papier aux armes républicaines, y apposa sa signature [illegible].

Fougueray s'en empara en déguisant la joie qu'il éprouvait sous une apparence calme.

Les blancs-seings de Carrier lui assuraient le succès de ses plans et lui aplanissaient tous les obstacles.

— Votre ambition si bon te semble, dit-il; mais je me charge des ordres à donner et de leur exécution.

Carrier fit un geste d'assentiment, ouvrit une porte voisine et sortit.

On entendait le bruit confus de l'orgie qu'avait [illegible] et de son cynisme.

Carrier fit sa rentrée au milieu du tumulte en se frottant les mains et en lançant à droite et à gauche des regards de jubilation.

Le proconsul était enchanté d'avoir trouvé, sans plus chercher, un sans-culotte enlevé par les royalistes.

Pinard équipait à son patron une grande partie de la besogne journalière et ne lui laissait que les plaisirs du métier.

Or, Carrier, sensuel et paresseux, s'était parfaitement arrangé de cette existence qui allait être continuée grâce à la bonne volonté de Fougueray.

Puis, une autre pensée avait poussé le représentant à se lier à l'envoyé du Comité du salut public, dont il était loin de suspecter les pouvoirs.

Fougueray lui avait paru bien autrement délié que Pinard, bien autrement apte à remplir la caisse proconsulaire à laquelle, du premier coup, il allait apporter deux millions.

Enfin, l'intérêt personnel liait Fougueray à Carrier, et l'ancien procureur regardait ce lien comme bien autrement sérieux que ceux formés par l'amitié ou par une opinion commune.

(A continuer.)

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 19 mai 1871.

Le marché monétaire est calme et ferme. Le taux de l'intérêt, dans les rues, est encore de — à 8 par an les billets No 1 accompagnés d'excellentes garanties collatérales; 8 à 10 les bons; 8 à 10 les billets de commerce Fo 1, à courte échéance, sans garanties collatérales; 12 à 15 les bons et ceux de second ordre; 10 à 12 les No 1 à longue échéance. Le papier hypothécaire est à 9 à — le No 1 et 10 à 11 le No 2.

L'or a ouvert à 112 1/4 à 112 1/2 contre 112 1/8 à New-York et fermé à 112 1/8 à 112 3/8 contre 111 7/8 à New-York. On a vendu $1,000 à 112 1/4, $2,000, $4,000, $5,000, $7,000, $7,300 et $20,000 à 112 3/8, $5,000 et $10,000 à 112 1/2, $3,000 et $5,000 à 112 5/8. Un lot de $75,000 a été vendu à New-York, aujourd'hui, pour des besoins d'ici, à 111 7/8. — Le gouvernement vendra par d'or avant lundi prochain, 29 du courant. — Dans l'argent, $700, (200 et 500) en demi-piastres américaines, se sont vendues à 109. Nous cotons les demi-piastres américaines à 108 1/4 à 109, et les piastres mexicaines à 3 à — de prime sur l'or.

Le change étranger a légèrement fléchi avec l'or; il était, à la clôture, de 1/8 plus bas qu'hier soir. Les opérations du sterling ne sont que de 22,500 livres, dont 5,000 connaissement à 122 3/8, 4,500 connaissement à 122 7/8, 1,500 et 2,500 connaissement à 123, 1,500 et 2,000 clear et 1,000 connaissement à 123 1/4, 2,500 clear No 1 à 123 5/8, 500 de banquiers et 1,500 de banque à 124. — Nous cotons: 122 7/8 à 123 1/4 le bon connaissement à connaissement No 1 et clear et — à 124 le change de banque. — On n'a pas annoncé de ventes de francs.

Le change américain est resté calme et ferme. Les banques ont encore tiré, à vue, sur New-York, pour remises, à 3/8 de prime pour remises. Les transactions sont $10,000, $12,000, $20,000, $25,000 et $40,000, en change de commerce, à vue, sur New-York, à 1/4 de prime, $10,000, $10,000, $20,000 de banquiers et $20,000 de banque à 5/16. — Il n'a pas été annoncé de ventes de checks en or sur New-York. Quelques-unes des banques ont tiré, pour remises, à 1/8 de prime.

10 actions de la compagnie du Gaz se sont vendues à $154 50; 10, 20 et 45 de la Loterie de l'Etat de la Louisiane à $29; 100 des Abattoirs Crescent City à $22 75, 75 à $23 75, 100 à $24; 100 de Land, Loan and Pledge Association à 70 cents, 50 à 75 cents; 100 de la compagnie de Levées de la Louisiane à $9. Hier soir, à une heure avancée, 50 actions de la banque du Canal ont changé de mains à $40 et, la semaine dernière, 25 de la banque d'Amérique à $312 50. Ces ventes n'avaient pas été annoncées.

$15,000 de nouveaux bons sept pour cent de la ville se sont vendues à 71 1/8 à 71 1/4.

$1300 de mandats de l'Etat ont rapporté 81 1/4 et une petite somme ($400) en nouveaux mandats de la police métropolitaine à 98.

Il n'a pas été annoncé de ventes de billets de la ville.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE.

Vendredi, 19 mai 1871.

COTON. — Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 6000 balles prises à des prix irréguliers mais qui n'ont demandé aucun changement de nos cotes si ce n'est une hausse de 1/4 c de low middling et une amélioration du chiffre extérieur du middling.

[illegible] aussi les chiffres de l'Exchange, lesquels regardent les listes courantes de ses types, tandis que nos chiffres à nous regardent les listes en moyenne, les hauts chiffres pour le strict.

	Listes en moyenne	Chiffres de l'Exchange
Inférieur	—	—
Low ordinary	9 3/4 à 10 1/4	—
Ordinary	11 1/4 à 12 1/4	—
Good ordinary	13 1/2 à 14 1/4	13 —
Low middling	14 3/4 à 15 1/4	15 1/4
Middling	15 1/4 à 15 1/2	15 —
Strict Middling	15 3/4 à 16 —	15 3/4
Good middling	nominal.	nominal

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1 sept. 1870, bal... 20096
Arriv. dep. le dern. état... 2035
Arrivé précédemm... 1405399 ... 1407434
... 1428150
Expédié aujourd'hui... 12527
Expédié précédemment... 1305083
Brûlé... 689 1318984
Stock en mains et à bord... 109166

FRET. — Les offres pour l'étranger ne sont que modérées et le nombre de navires sans engagements est plus que suffisant à la demande. Le commerce du cabotage est calme.

Nous cotons comme suit: Coton pour Liverpool, sur voil. 3/4 d, sur vapeurs 13/32 d, pour le Havre ou Bordeaux [illegible] c, pour Brême, sur voiliers 3/4 c, pour Amsterdam 3/4 d, coton pour New York sur vapeurs 3/4 c, Philadelphie, sur vapeurs 3/4 c, tabac pour Liverpool, sur voiliers 35 s. le boucaut, pour Brême, sur voiliers 32 s 6d, à 35 s, sur vapeurs 40 à 42 s 6 d, pour Londres 37 s, 6d, pour la Méditerranée, sur voiliers 40 à 42 s, mais pour New York, sur vapeur 12 à 13 1/4 c le boisseau, farine pour do 55 c le baril; gâteaux de graines de coton pour Liverpool, sur voiliers 25 s.

TABAC. — La demande a été bonne depuis notre rapport de mardi soir; les acheteurs pour France pour l'Allemagne, l'Italie et le commerce local ont pris part aux affaires. Les ventes ont embrassé 411 boucauts de l'article, dont 40 et 40 de lugs à 6c, 3 de leaf à 7 1/2 c, 3 à 8 3/4, 18 à 8 3/4 c, 130, 2, 8, 14, 8, 60 et 60 à des conditions privées, ce qui fait un total de 917 boucauts pour la semaine. Les prix sont stables et nous continuons à coter: lugs 5 1/4 à 6 3/4 c; low leaf 6 3/4 à 7 1/4 c, medium leaf 7 1/4 à 8 c, good leaf 8 à 8 3/4 c, fin 8 3/4 à 9 3/4 et 10 c la livre.

ETAT DU TABAC.

Stock en mains le 1er sep. 1187l. bon. 8782
Arr. pend. la semaine dern... 1796
précédemment... 6860 ... 8661
... 17443
Export. la semaine dernière... 489
précédemment... 8153
Défait pour emballer... 1000 ... 9646
Stock en mains et à bord... 7797

SUCRE. — Le marché est calme, mais ferme. Il s'est fait quelques ventes à 7 1/4 c pr l'inférieur et 9 1/4 c pour le bon commun. Nous cotons comme suit: commun 8 1/4 à 9 c, bon commun 9 1/4 c 9 3/4 c, pour le fair, 10 à 10 1/4 c pour le good fair, 10 3/4 à 10 3/4 pr le fully fair, 11 à 11 1/4 pour le prime, 12 1/4 à 13 1/4 pour le jaune clarifié et 12 3/4 à 13 1/4 cts pour le blanc.

MÉLASSE. — Stock faible et bonne demande. Vente de 10 barils de commune recuite à 27 c, 10 de prime recuite à 50 c. La fermentée est cotée à 30 à 50 c, selon la qualité et la recuite sur plantation s'écoule au même prix.

FARINE. — La demande en est limitée, mais le stock en est faible et les prix fermes. Vente aujourd'hui d'environ 1500 barils, dont 160 et 200 de double extra à $6 75; 200 et 250 de triple extra à $7, 100 de d'extra de choix à $8, 200 de à $8 62 le baril. 50 demi barils de double extra se sont écoulés à $3 67 le demi baril.

MAÏS. — Le stock de mais est faible et la demande bonne. Ventes aujourd'hui de 6000 sacs, dont 1000 de mélangé à 70 c, 200 de jaune et 2500 de blanc mélangé à 71 c, 200 de jaune et 1500 de blanc à 72 c et 250 de blanc de choix à 73 c.

AVOINE. — Stock faible et bonne demande. Ventes aujourd'hui de 2500 sacs, dont 200 d'ordinaire de St Louis à 68 c, 150 et 200 de Galena, en sacs de seconde main à 67c 200 de Dubuque, 200 de Galena et 500 de St Louis et Galena à 68 c le boisseau.

SON. — Rare et ferme à $1 30 les cent livres. Vente de 75 sacs de son ordinaire à $1 40 les cent livres.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 19 mai 1871.

[illegible]

Théâtres, Concerts, Bals, &c.

Théâtre National.

Dimanche 21 Mai 1871.

[illegible] de M. GARBACCI [illegible]

Le Supplice d'une Femme,

[illegible]

Le Bureau de Location sera ouvert aujourd'hui, vendredi, de 9 h. A. M. à 3 h. P. M.

[illegible]

Académie de Musique.

Spalding, Bidwell & McDonough, propriétaires.

[illegible] LA SEMAINE [illegible] MOCHA ABRAM [illegible]

VENDREDI, 26 mai — [illegible] CHARLES WYNDHAM.

MARDI, 23 mai — La dernière [illegible]

LES MINSTRELS DE HOOLEY,

Des Théâtres d'Opéra de Chicago et de Brooklyn.

SECONDE

GRANDE FETE CHAMPETRE

— DONNÉE PAR LE —

Conclave Ionie No. 11

S. W. M.

AU FAIR GROUNDS,

Dimanche, 21 Mai 1871.

— PROGRAMME —

GRAND TIR A LA CIBLE

par les Compagnies composant le [illegible] de la Milice de l'Etat de la Louisiane.

Prix — [illegible]

Prix d'honneur pour les Compagnies — deux beaux Guidons en soie, brodés.

GRAND JEU DE BASE BALL

entre les Champions R. E. LEE et les Invincibles LONE STARS.

[illegible]

— COURSES —

[illegible]

Grande Ascension de Ballons

[illegible]

Les Danses, sur la plateforme, commenceront à [illegible] heures, M. précises.

La musique sera sous la direction du célèbre Joseph Wolcher.

Entrée, 50 cents. — Enfants gratis.

Les portes s'ouvriront à 11 heures A. M.

GRAND BAL PARE

DONNÉ PAR

La Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

A la Salle de l'Opéra, le Samedi, 27 mai 1871.

Le bénéfice du bal sera divisé entre les victimes de la guerre en France et la Caisse de Secours de la Société.

DIRECTEURS:

J. Girod,	J. Seuzac,
F. Talague,	G. Andrieu,
A. Leuberon,	F. Andrieu,
F. Lionel,	Dr J. Fourgère,
C. T. Dugazon,	Dr Brenaud,
R. Merlik,	F. Vinet,
P. Crabites,	M. Guichard,
L. Monior,	E. D. Levy,
J. Leblanc,	P. F. Chalon,
J. L. Bevel,	L. R. Marchand,
A. Dudoussat,	J. Dalon,
E. Masson,	E. Odinot,
M. Lion,	C. Bahon,
J. Israel,	J. Pajol,
T. Gollain,	P. Dasco,
B. Braquet,	P. Guinitry,
T. Sahuque,	R. Bordeaux,
A. Lacrampe,	H. Montreuil,
C. Fox,	G. Claudon,
E. Latreyte,	P. Rouet,
J. Baudain,	G. Villeneuve,

On pourra se procurer des billets chez tous les directeurs du bal et dans les principaux magasins de la ville.

[illegible]

J. E. MERILH, Secrétaire.

Troisième District.

Avis aux Contribuables du 3me District.

LES TAXES d'Etat de 1870 et les LICENCES de 1871 devront être payées avant le 1er du mois prochain (juin).

Toute personne qui n'aura pas payé à cette époque sera poursuivie avec les [illegible].

JOHN E. CLAY, Collecteur, Troisième District, Rue Esplanade No [illegible]

Société d'Immigration,

68 ... RUE BIENVILLE ... 68.

LE public est prévenu que des livres de souscriptions sont ouverts dans les bureaux [illegible]

[illegible]

La direction de la Société est sous le patronage de [illegible]

T. ANFOUX, G. TOURNE & CO.

Bureau de la Compagnie Atlantique

Au No 30 de la rue du Camp,

Nlle-Orléans, 11 mai 1871.

UNE assemblée générale des Actionnaires de cette Compagnie aura lieu, au bureau, LE JEUDI, 22 juin prochain à [illegible] heures de l'après-midi, [illegible]

H. P. JANVIER, Vice-Président.

Compagnie d'Immigration de la Louisiane.

CAPITAL ... $250,000.

Corporation.

L. F. Generes,	Bradish Johnson,
J. C. Payne,	Duncan F. Kenner,
D. A. Chaffraix,	Adolphe Schreiber,
Effingham Lawrence,	George Urquhart,
Geo. W. Campbell,	Wm. Von Phul,
Arch. Montgomery,	S. P. Griffin.

Extrait de la Charte:

Art. Deuxième. — Le but de la Compagnie devra être d'encourager l'immigration des pays étrangers, à l'effet, de fournir des travailleurs aux agriculteurs, aux manufacturiers et autres industriels des Etats-Unis, et particulièrement de la Louisiane.

Des livres de souscription au capital de la Compagnie sont maintenant ouverts au bureau de L. F. Generes, 189 rue de la Douane, [illegible] rue Carondelet [illegible] rue Carondelet.

Notaire Public.

Compagnie de Gaz Hydro-Carbonique de la Nouvelle-Orléans.

Bureau, No 30 de la rue [illegible]

Nouvelle-Orléans, [illegible] février 1871.

LA COMPAGNIE DE GAZ HYDRO-CARBONIQUE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS [illegible]

[illegible]

DENTISTES.

Préservez vos Dents.

J. S. CASABAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN DENTISTE

[illegible] RUE DU CANAL [illegible]

[illegible]

LE DR. CHARLES E. KELLS

[illegible]

$20 Seulement $20.

[illegible]

Institution de Jeunes Demoiselles

sous la direction de

Mme FORTIER,

[illegible]

BRIAMON,

[illegible]

A. GOUTIN,

IMPORTATEUR,
[illegible] RUE DES MAGASINS [illegible]

[illegible]

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée le [illegible] 1868.

CHAS. T. HOWARD ... Président

Loterie de Numéros Simples.

[illegible]

GROS LOT ... $50,000

CLASSE G.

[illegible]

— PLAN —

[illegible]

Lots payables en plein, sans déduction.

Les ordres doivent être adressés à

CHAS. T. HOWARD, Président,

Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

[illegible]

Médicaments.

Pilules Cathartiques d'Ayer.

Médicament laxatif.

Il n'est peut-être pas de remède dont on ait autant besoin qu'un remède cathartique, il n'en est pas qui ait été aussi universellement adopté que les pilules, purgatif qui agit doucement mais efficacement. Ceux qui en ont fait l'essai savent qu'elles les ont guéris, ceux qui n'en ont pas fait l'essai, savent qu'elles ont guéri leurs amis et leurs voisins. Nous avons des milliers de certificats de guérisons telles que celles dont il est question plus haut.

Les Pilules Cathartiques se prennent dans tous les climats elles ne contiennent aucune drogue malsaine et ne peuvent faire de mal à personne; elles sont purement végétales.

Elles purifient le sang, activent l'estomac, les intestins, le foie et les autres organes et préviennent les désordres qui donnent naissance aux maladies.

Elles guérissent (ainsi qu'on le verra par l'enveloppe) de

La dyspepsie, l'indigestion, la langueur et excitent l'appétit. Il faut en prendre modérément.

Elles guérissent de la maladie de foie, des maux de tête bilieux, de la migraine, des coliques bilieuses et des fièvres bilieuses.

De la dysenterie et de la diarrhée, (une seule dose suffit);

Des rhumatismes, de la goutte, de la gravelle, des palpitations de cœur, des douleurs au côté, au dos et à l'aine.

De l'hydropisie et des enflures hydropiques (deux doses fortes et fréquentes);

De la suppression (il faut en prendre une forte dose).

Une ou deux de ces pilules aident la digestion et débarrassent l'estomac.

Une dose prise de temps en temps stimule l'estomac et les intestins, rend l'appétit et fortifie le système. Il arrive souvent qu'une personne qui se porte assez bien se sent beaucoup mieux après en avoir pris une dose, à cause de leur influence bienfaisante sur les organes de la digestion.

Par J. C. AYER & Co.,

Chimistes,

A Lowell, Mass, E. U. d'Amérique.

Feutre d'Irlande à Toits.

Contracteurs pour les Feutres à Toits, à l'Exposition Internationale de Paris, en 1867.

Dates des patentes: 24 octobre 1868 et 17 mai 1870.

PLUSIEURS PRIX ET MÉDAILLES.

NOUVELLE PRÉPARATION À TOITS, (Non Inflammable)

DE D. ANDERSON & SON,

Seuls fabricants et propriétaires des patentes.

FABRICANTS de feutre à toits, toiles à navires, [illegible]

[illegible]

J. WILLIAM & Co, agents.

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Erato et Peters,

en-devant rue de la Vieille-Levée,

W. J. J. ARMSTRONG ... Directeur,

— Fabricant de —

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES à [illegible]

Bouilloires de toutes sortes, colonnes et [illegible]

AVIS DE LIQUIDATION.

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, 26 avril 1871.

CONFORMÉMENT à la décision des actionnaires [illegible]

[illegible]

G. LANAUX, Secrétaire.

AVIS.

ASSOCIATION D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Capital ... $1,000,000

L'Association d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, incorporée en vertu des lois de l'Etat de la Louisiane, est prête à assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière, [illegible]

Nlle-Orléans, 20 avril 1871.

G. LANAUX, Secrétaire.

Directeurs:

CHARLES CAVAROC, Président.

Charles de Buyter,	U. Marinoni,
Auguste Reichard,	A. Tracy,
Léon Haas, Jr.	Jas. Rice,
E. F. Mioton,	William Agar,
S. Cambon,	Jean Egin,

F. E. Bernard.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE — ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

[illegible]

[illegible] C. DARGANTEL, Député.

Le [illegible] Bureau de Directeurs est autorisé [illegible]

NOMS.	ACTIONS.	NOMS.	ACTIONS.
[illegible]		[illegible]	

ETAT DE LA LOUISIANE,

PAROISSE D'ORLÉANS — VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

[illegible]

CHARTE

DE

L'Association d'Assurance

DE LA NLLE-ORLÉANS.

Amendée par le [illegible] 1er décembre 1870.

[illegible]

ARTICLE I.

[illegible]

ARTICLE II.

[illegible]

ARTICLE III.

[illegible]

ARTICLE IV.

[illegible]

ARTICLE V.

[illegible]

ARTICLE VI.

[illegible]

ARTICLE VII.

[illegible]

ARTICLE VIII.

[illegible]

ARTICLE IX.

[illegible]

ARTICLE X.

[illegible]

ARTICLE XI.

[illegible]

ARTICLE XII.

[illegible]

ARTICLE XIII.

[illegible]

ARTICLE XIV.

[illegible]

ARTICLE XV.

[illegible]

ANT. DOMINGOCOURT, Notaire public.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

HENRY BERLEY vs ROBERT MURPHY. LE MÊME vs LE MÊME.

QUATRIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans — Nos [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la paroisse d'Orléans.

HENRY SCHMIDT vs ROBERT MURPHY.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

MICHEL REILLY vs JAMES M. KANE, cop. — JOHN BURKE vs le MÊME.

QUATRIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la paroisse d'Orléans.

HENRY PHILIPPE LAMBERT vs la Dlle MARIE SUZANNE WALKER.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la paroisse d'Orléans.

A. C. FARWELL & CO. vs F. M. FISK.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la paroisse d'Orléans.

SUCRES-MELASSES.

SUCRES RAFFINÉS — [illegible]
A. THOMSON & CO.

SIROP — [illegible]
A. THOMSON & CO.

SUCRES CLARIFIÉS — Blancs et jaunes, de [illegible]
A. THOMSON & CO.

SUCRES DE LA LOUISIANE — [illegible]
A. THOMSON & CO.

SUCRES DE CUBA — [illegible]
A. THOMSON & CO.

C. F. HOLLE & CO.,

Négociants Commissionnaires ET EXPÉDITEURS.

Marchands de Produits de l'Ouest, Vins et Liqueurs.

Agents pour la vente de célèbre

Lager Beer de Cincinnati.

51 ... Rue des Magasins ... 51

FONDERIE DE LEEDS

(ÉTABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous [illegible]

Fabrique d'Engrais et Laboratoire

DE

STERN.

POUR [illegible]

LES CÉLÈBRES ENGRAIS [illegible]

[illegible]

(RAWBONE SUPERPHOSPHATE),

Fabriqués par LOUIS STERN & BROS, à la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

GUANO PELICAN.

LA COMPAGNIE D'ENGRAIS, (The New Orleans Guano and Fertilizing Company) [illegible]

[illegible]

E. D. GULLETT.

[illegible]

Toits. Toits.

[illegible]

TABLE & DALTON,

[illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR VINCENT & CO.

PAR VINCENT & CO.,

Aux Nos [illegible] et 64 de la rue de la Douane.

SAMEDI, 20 du courant, à 10 heures du matin,

300 caisses Souliers de Philadelphie, pour [illegible]

Habillements fins et ordinaires.

Chapeaux feutre, laine et paille.

Lingerie de messieurs.

Malles de dames et de messieurs.

Tous les assortiments sont de première qualité.

PAR E. BOGNE & CO.

Vente sans Réserve,

300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. BOGNE & CO. [illegible]

Conditions à la vente.

PAR EUGENE TOURNE.

Vente par ordre du consul de France,

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR EUGENE TOURNE — SAMEDI [illegible]

— Aussi —

[illegible]

PAR D. E. MORPHY.

Châtaignes. Châtaignes.

PAR D. E. MORPHY [illegible]

PAR S. GUINAULT.

[illegible]

Propriété améliorée rue Kerlerec et Bertin rue Columbus.

PAR S. GUINAULT [illegible]

[illegible]

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Fonds de magasin de fantaisie et articles de variété.

Pour cause de départ.

PAR PLACIDE J. SPEAR [illegible]

[illegible]

Belle et vaste Maison et Magasin, No 27 rue Bourbon, entre Bienville et Conti.

PAR PLACIDE J. SPEAR [illegible]

[illegible]

PAR PLACIDE J. SPEAR [illegible]

[illegible]

PAR B. J. MONTGOMERY.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR B. J. MONTGOMERY [illegible]

[illegible]

PAR O. VALETON.

O. VALETON,

ENCANTEUR,

No 14, rue Bourbon, entre Toulouse et Magasin.

OFFRE en vente, le MARDI, JEUDI et SAMEDI, un grand assortiment de marchandises [illegible]

PAR M. BARNETT.

MAURICE BARNETT, Encanteur, Bureau sur la façade de la Rotonde de l'Hôtel St-Louis rue St-Louis entre Royale et Chartres.

Ventes de biens fonds, stock, esclaves, [illegible]

Ventes régulières de MEUBLES à la Rotonde [illegible] le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI.

[illegible]

Bureaux de la Succursale en Louisiane

DE LA COMPAGNIE

MOUND CITY

D'Assurance Mutuelle de la Vie,

A St-LOUIS, MISSOURI.

Officiers:

JAMES B. EADS, Président.

A. H. BRITTON, Vice-Président.

S. W. LOMAX, Secrétaire.

C. G. M. HATTON, Agent général.

SUCCURSALE DE LA LOUISIANE.

Agence, No 22 de la rue Carondelet [illegible]

OFFICIERS:

F. M. HATCH, Président.

R. T. MERRICK, Vice-Président.

B. B. SIMMES, Sec. et Agent général.

MÉDECINS EXAMINATEURS:

J. M. FOLWELL, M.D. [illegible]

DIRECTEURS:

[illegible]	C. H. Mouton,
James Jackson,	Robert Marr,
J. A. Wise,	Thos. Fitzwilliam,
F. A. Eddis,	Octave Voorhies,

[illegible]

VOICI le moment où les planteurs, les négociants [illegible]

[illegible]

PAR O. DE ARMAS.

Vente importante à l'encan SANS RÉSERVE NI LIMITE AUCUNE,

DE

PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES DE VALEUR.

Améliorées et non-améliorées, situées dans le 1er, le 2me, le 3me et le 4me district.

[illegible]

PAR NASH & HODGSON.

Vingt-un Terrains de prix, sur la Promenade Carondelet, dans les rues St. Louis, Oak (Chêne) et Conti, Deuxième District. — Vente à l'encan à de longs termes.

PAR NASH & HODGSON — W. I. Hodgson, [illegible]

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Terrains près des Fair Grounds.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. [illegible]

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO. [illegible]

[illegible]